



Carmen Crépin
Vice-présidente pour le Québec
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Carmen Crépin est vice-présidente pour le Québec à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Avant de se joindre à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) en novembre 2002 à titre de vice-présidente pour le Québec, M^{me} Crépin était présidente de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) depuis juillet 1999. Elle a aussi été membre des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), présidente du Conseil des organismes de réglementation des valeurs mobilières des Amériques (COSRA), présidente du conseil d'administration de l'Institut francophone de régulation financière (IFREFI) et membre du comité exécutif et du comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Avant de travailler pour la CVMQ, M^{me} Crépin était vice-présidente et secrétaire du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Pendant près d'une décennie, soit de 1989 à 1998, elle a agi à titre de vice-présidente et secrétaire de la Caisse de dépôt et placement du Québec, où elle avait pour responsabilité d'élaborer et d'appliquer diverses politiques institutionnelles, dont la politique de régie d'entreprise et le Code d'éthique et de déontologie de la Caisse.

De 1985 à 1989, elle a été coroner en chef adjointe et sous-coroner, chargée de mettre en place un nouveau cadre législatif et d'organiser des audiences publiques.

M^{me} Crépin est avocate et membre du Barreau du Québec. Elle est également titulaire d'un certificat d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke.